

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 avril 2017

N°	Objet
DELIB 17-04-14	<i>Compte administratif 2016.</i>
DELIB 17-04-15	<i>Compte de gestion 2016.</i>
DELIB 17-04-16	<i>Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017.</i>
DELIB 17-04-17	<i>Affectation des résultats du compte administratif 2016.</i>
DELIB 17-04-18	<i>Budget primitif 2017 - Modalité de vote.</i>
DELIB 17-04-19	<i>Proposition de budget primitif 2017.</i>
DELIB 17-04-20	<i>Crédit alloué aux écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires en 2017.</i>
DELIB 17-04-21	<i>Ecole privée Sainte-Odile - Participation aux frais de fonctionnement pour 2017.</i>
DELIB 17-04-22	<i>Subventions 2017.</i>
DELIB 17-04-23	<i>Formation de deux animateurs dans le cadre des dispositions du contrat enfance jeunesse - Prise en charge par la commune.</i>
DELIB 17-04-24	<i>Transport des élèves vers la piscine Maurice Thorez - Constitution d'un groupement de commandes - Approbation de la convention constitutive.</i>
DELIB 17-04-25	<i>Modification du règlement de la cantine périscolaire.</i>
DELIB 17-04-26	<i>Dénonciation de la convention de mandat passée avec la CAPH relative à l'espace numérique de proximité "Jules Ferry"</i>

DELIBERATION n° 17.04.14 Du Conseil Municipal sur le compte administratif

Séance du 19 avril 2017, 18H00

17.04.14
Nombre de membres en exercice :27.....
Nombre de membres présents : . 20
Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Contre 0. Abstentions : 4. Pour ..19
Date de convocation : 13 avril 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Michel FOURMAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire d'ABSCON, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré; **Décide par 19 voix pour et 4 abstentions** SEULIN Jean Marc + Procurateur de Mme BRICOUT-GRANATO Sophie, GIORGETTI Jean Marie + Procurateur de Madame QUENON BRICOUT Annie.

1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		216 333.97		879 373.26		1 095 707.23
Opérations de l'exercice	2 838 084.41	3 134 373.48	283 207.22	470 911.62	3 121 291.63	3 605 285.10
Rattachements	4 522.68				4 522.68	
TOTAUX	2 842 607.09	3 350 707.45	283 207.22	1 350 284.88	3 125 814.31	4 700 992.33
Résultats de clôture		508 100.36		1 067 077.66		1 575 178.02
Reste à réaliser			1 425 227.00	67 500.00	1 425 227.00	67 500.00
TOTAUX CUMULES		508 100.36	1 425 227.00	1 134 577.66	1 425 227.00	1 642 678.02
RESULTATS		508 100.36	290 649.34			217 451.02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM., KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN MOREAU Marysé, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NASCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN WIART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Cachet

Pour expédition conforme,

Le Président,



DELIBERATION
du Conseil Municipal
concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par Madame DERONNE, Receveur

N° 17.04.15

L'an deux mille dix sept, le dix neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombres de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE TOUT EST REGULIER

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare par **20 voix pour et 4 abstentions** SEULIN Jean Marc (2voix), GIORGETTI Jean Marie (2 voix) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme :



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.16

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents: 17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Gilbert DÉFOSSÉ, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Exposé :

Malgré une baisse des ressources fiscales directes, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et de valider les produits attendus comme suit :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produits
Habitation	3 308 000	13,60	449 888
Foncière bâtie	2 147 000	18,09	388 392
Foncière non bâtie	48 300	59,96	28 961
TOTAL à l'article 7311	>>>	>>>	(A) 867 241

Décision du Conseil :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition communaux tels qu'ils apparaissent dans l'exposé.

Fait en séance les, jour, mois et an que dessus.

Et ont signé les membres présents

Pour copie conforme



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.17

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents:17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Vu, l'instruction M14,

Vu, les Budgets de l'exercice 2016 approuvés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2016

Adopte par 20 voix pour et 4 abstentions (SEULIN Jean Marc (2voix), GIORGETTI Jean Marie (2 voix),) l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2016

TOTAL DES CHARGES : 283 207.22 €

TOTAL DES PRODUITS : 470 911.62 €

RESULTAT : 187 704.40 €

Résultat antérieur : 879 373.26 €

RESULTAT CUMULE : 1 067 077.66 €

Reports de dépenses : 1 425 227.00 €

Reports de Recettes : 67 500.00 €

RESULTAT CUMULE AVEC RESTES A REALISER : - 290 649.34 €

2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

TOTAL DES DEPENSES : 2 842 607.09 €

TOTAL DES RECETTES : 3 134 373.48 €

RESULTAT : 291 766.39 €

3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

cpte 12 Résultat N (déficit) ou Résultat N (excédent) cpte12
cpte 12 Résultat antérieur (déficit) ou Résultat antérieur (excédent) cpte110 216 333.97 €

RESULTAT A AFFECTER : 508 100.36 €

Affectation par ordre de priorité

- couverture du déficit d'exploitation ou besoin d'autofinancement par réduction des charges XXXXXXXX
- couverture du besoin de financement **Cpte 1068** 290 649.34 €
- autofinancement complémentaire **Cpte 106** XXXXXXXX
- report à nouveau Cpte 110 217 451.02 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé les membres présents

Pour copie conforme



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.18

L'an deux mille dix sept, le dix neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombres de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

6°) BUDGET PRIMITIF 2017 – MODALITÉ DE VOTE

Exposé

Il est proposé le vote du budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et avec opérations pour la section d'investissement.

Ce choix permet au Maire d'effectuer des virements à l'intérieur de chaque chapitre en section de fonctionnement et à l'intérieur de chaque opération en section d'investissement.

Les chapitres de la section de fonctionnement sont ceux détaillés ensuite pour ce qui est des dépenses :

- 011 : charges à caractère général : comptes 60, 61, 62 (sauf 621), 635 et 637,
- 012 : charges de personnel et frais assimilés : comptes 621, 64, 631 et 633,
- 014 : atténuation de produits : comptes 70389, 70619, 739, 7419 et 762,
- 65 : autres charges de gestion courante
- 66 : charges financières
- 67 : charges exceptionnelles
- 022 : dépenses imprévues,
- 023 : virement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte par 20 voix pour et 4 abstentions (SEULIN Jean marc (2), GIORGETTI Jean Marie (2).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme :

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK



=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.19

L'an deux mille dix sept, le dix neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombres de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2017

L'équilibre budgétaire devient un exercice compliqué compte tenu des contraintes financières que nous subissons depuis plusieurs années et plus particulièrement avec la baisse de la dotation forfaitaire qui passe de 859 K€ en 2013 à 678 K€ en 2017 et qui devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Nous devons donc tenir compte de ce critère important et en anticiper les effets futurs. Les efforts doivent se porter sur les charges de fonctionnement pour conserver une marge d'autofinancement suffisante.

Voici de manière synthétique la proposition budgétaire 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Libellés	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017
011- charges à caractère général	746 105.00	727 480.83	748 260.00
012 – charges de personnel	1 664 210	1 563 287.96	1 610 000.00
014 – Atténuations de produits	12 720.00	12 701.00	12 701.00
65 – autres charges de gestion courante	537 468.00	450 197.21	429 504.00
66 – charges financières	19 159.60	19 159.60	14 670.68
67 – charges exceptionnelles	8 854.00	6 390.11	8 076.00
022 – dépenses imprévues	0	0	0
023 – virement à la section d'investissement	299 875.99		320 055.90
042 – opérations d'ordre entre section	63 390.38	63 390.38	94 882.44
TOTAUX	3 351 782.97	2 842 607.09	3 238 150.02

Recettes

Libellés	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017
013 – atténuation de charges	8 500	31 697.54	22 000.00
70 – produits des services	109 407.00	154 189.72	126 048.00
73 – impôts et taxes	1 543 021.00	1 508 795.17	1 498 629.00
74 – dotations et participations	1 350 217.00	1 314 620.43	1 290 994.00
75 – autres produits de gestion courante	73 889.00	75 534.58	80 828.00
77 – produits exceptionnels	2 000.00	1 121.62	2 200.00
042 – opérations d'ordre entre section	48 415.00	48 414.42	0.00
002 – Résultat reporté	216 333.97	216 333.97	217 451.02
TOTAUX	3 348 436	3 348 437.82	3 238 150.02

La section de fonctionnement s'équilibre à

3 238 150.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, l'année 2017 sera marquée par le démarrage des gros chantiers tels que la réhabilitation du Moulin d'or en salle polyvalente et associative, la construction du pôle culturel et services enfance jeunesse et la première phase de remplacement de l'éclairage public par des Leds. Le financement de ces trois chantiers sera assuré par les subventions obtenues et à venir, la dotation de soutien à l'investissement des communes de la CAPH et l'autofinancement que la commune s'est constitué ces trois dernières années.

Compte tenu de l'impossibilité d'inscrire au budget prévisionnel des subventions lorsqu'elles ne sont pas attribuées officiellement, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par un emprunt dit « d'équilibre ».

D'autre part le montant de la TVA, qui approche les 700 000 € pour les trois opérations, sera financé par l'ouverture d'une ligne de crédits de trésorerie.

Cette solution a le double avantage d'une grande souplesse dans la mobilisation et le remboursement des fonds et par conséquent d'en limiter les frais financiers. Cette ligne de crédit sera soldée avec le remboursement du FCTVA en année N+2.

Vue d'ensemble

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement y compris restes à réalisés	3 791 437.00	
Remboursement d'emprunts	29 793.65	
Excédent reporté		1 067 077.68
Dépôts et cautionnements	1 500.00	
Emprunt		869 189.00
Fonds de compensation de la TVA		18 650.69
Taxe d'urbanisme		4 501.60
Excédent de fonctionnement capitalisé		290 469.34
Subventions d'investissement y compris restes à réaliser		1 157 904.00
Virement de la section de fonctionnement		320 055.90
Amortissements des immobilisations incorporelles		94 882.44
Opérations patrimoniales	35 588.20	35 588.20
Totaux	3 858 318.85	3 858 318.85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le budget 2017 **par 20 voix pour et 4 absents** (SEULIN Jean Marc (2 voix), GIORGETTI Jean Marie (2 voix)).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures



Pour expédition conforme :

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.20

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

CRÉDIT ALLOUÉ AUX ÉCOLES POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES SCOLAIRES EN 2017 :

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire, le montant la dotation annuelle pour l'achat des fournitures scolaires fixé en 2016 soit 38 € par enfant.

Il est proposé de reconduire cette même attribution pour l'année 2017.

A savoir :

Écoles	Fournitures 2017	
	Nbre élèves	Crédit
Assez	190	7 220.00
Beauvillain	83	3 154.00
Ferry	191	7 258.00
TOTAUX	464	17 632.00

Colonne « nombre d'élèves » : il s'agit du nombre moyen d'élèves inscrits d'octobre à décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la reconduction d'une dotation de 38€/enfant pour l'achat des fournitures scolaires dans les écoles publiques communales
- Les crédits sont ouverts au budget 2017.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.21

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

ÉCOLE PRIVÉE SAINTE ODILE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 :

Monsieur le Maire rappelle les participations votées au cours des sept années civiles écoulées en fonction du nombre d'élèves domiciliés à Abscon pris en compte :

Année	Participation Par élève	Nombre moyen D'élèves	Participation totale
2009	620,75 €	78,8	48.915,10 €
% hausse	0,7%		
2010	625,10 €	83,1	51.945,81 €
% hausse	2%		
2011	637,60 €	85	54.196 €
% hausse	1,8%		
2012	649,08 €	80	51.926,40 €
% hausse	0,0%		
2013	649,08 €	75,6	49.070,45 €
% hausse	0.0%		
2014	649.08 €	69	44 754.05 €
% hausse	0.0%		
2015	649.08 €	65	42 190.20 €
% hausse	0.0%		
2016	649.08 €	62.40	40 502.59 €

La détermination de la dotation annuelle s'effectue en tenant compte de la moyenne mensuelle des élèves absconnais inscrits, calculée sur une période de 10 mois (12 mois moins juillet et août) multipliée par le montant de la dotation individuelle votée chaque année.

Il précise que l'école St Odile sera transférée en septembre 2017 à SOMAIN dans un nouveau complexe scolaire privé.

Il est proposé de reconduire la dotation individuelle telle qu'adoptée en 2016, soit 649.08 € par élève et de calculer la participation 2017 sur une base de 6 mois (janvier à juin).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 19 voix pour, 3 voix contre (GARY Jean Marie et SEULIN Jean Marie (2 voix) et 2 abstentions (GIORGETTI Jean Marie (2 voix).

- Fixe la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Ste Odile à 649.08 € par élève.
- Précise que la participation communale 2017 sera basée sur 6/12^{ème}.
- Dit que les crédits sont ouverts au budget 2017.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 AVRIL 2017

----- DÉLIBÉRATION N° 17.04.22 -----

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Nombres de membres en exercice : 27

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS 2017 :

Il est nécessaire comme chaque année à la même période de déterminer les subventions communales.

Il est proposé à l'assemblée de ne pas revaloriser les subventions et de les reconduire telles qu'elles ont été approuvées en 2016. Le tableau ci-dessous détaille les subventions votées en 2016 et celles proposées pour 2017

De même et d'une manière générale de ne pas donner de suite aux diverses sollicitations d'organismes, fondations et associations extérieures à la commune.

Un crédit de 67.000 € est inscrit à l'article 6574, chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017

Le Conseil municipal est invité à se prononcer de manière indivi

SUBVENTIONS PROPOSÉES

Bénéficiaires	2016	2017
Associations d'Abscon hors évènements		
Jeunesse Sportive d'Abscon	6 825	6 825
Harmonie Municipale (fonctionnement)	4 230	4 230
Harmonie Municipale (école de musique)	1 760	1 760
Bibliothèque Municipale - Lecture pour Tous	3 875	3 875
Amicale laïque mixte Jules Ferry	2 770	2 770
Judo-Club	3 150	3 150
Club de Judo Vogt	2 850	2 850
Abscon en Fête	1 990	1 990
Sokol	1 790	1 790
Société de Javelot « La Belle Plume »	1 570	1 570
Association Tennis Abscon	1 520	1 520
FAN 2 DANSE	1 520	1 520
Société de Tir Absconnaise	1 160	1 160

Club « Restons Jeunes »	1 000	1 000
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	950	950
Pétanque Absconnaise	950	950
Abscon Histoire Locale et Généalogie	840	840
Club de Couture et Travaux d'Aiguilles	780	780
Société de Ball-Trap d'Abscon – Mastaing	570	570
Step Dance Abscon	1 040	1 040
Amicale des Donneurs de Sang	560	-
Société de Chasse	490	490
Club des Supporters « Allez V.A.F.C. »	460	460
Association de Chasse des Peupliers	375	375
As. Des Parents et Amis de l'école Jules Ferry	580	580
As.Des Parents et Amis de l'Ecole Beauvillain	300	300
Abscon Marche	1 240	1 240
Dynamique Interprofessionnelle d'Abscon	280	280
Club Inter Races de Chiens de Bergers	245	245
OCCE. Bauvillain Classe découverte	13 500	13 500
Les dix petits doigts	200	200
Les Amis du tarots Absconnaise	250	250
Les Archers (tir à l'arc)	-	200
USEP	215	215
Total	59 835	59 775

Associations d'Abscon pour certains évènements ou achats ponctuels	2016	2017
Abscon en Fête (festivités du 8 mai)	-	5 000

Associations et organismes extérieurs	2016	2017
Papillons Blancs de Denain	415	415
Secours Catholique, antenne de Denain	300	200
DDEN	-	100
Restaurants du Cœur du Hainaut-Cambrésis	685	400
Association du Grand Prix de Denain	190	190
La Coccinelle à Denain	490	490
Union Départ. Sapeurs-Pompiers du Nord	50	50
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Somain	130	130
Association Prévention Routière	115	115
Total	2 375	2 090

Récapitulation

Bénéficiaires	2016	2017
Associations d'Abscon hors évènements	59 835	59 775
As. Abscon pour certains évènement ou achats ponctuels	5 000	5 000
Associations et organismes extérieurs	2 375	2 090
Total	68 210	66 865
Crédit non affecté	790	135
Crédit inscrit à l'article 6574	68 000	67 000

Après avoir procédé à un vote distinct pour chaque association, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité, l'attribution des subventions telles qu'elles sont proposées sauf pour les attributions suivantes : Les Papillons blancs de Denain, Le secours catholique, antenne de Denain, les DDEN, les Restaurants du cœur du Hainaut Cambrésis, l'Association du grand prix de Denain, La Coccinelle de Denain, l'Union départementale des sapeurs pompiers du Nord, de l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Somain, l'Association Prévention routière, pour lesquelles il y a eu 5 voix contre (Jean Marie GARY, SEULIN Jean Marc (2 voix) , GIORGETTI Jean Marie (2voix).

N'ont pas participé au vote pour certaines attributions :

- MM FOURMEAUX, GARY pour l'Harmonie Municipale ;
- MM DANIELEWSKI pour la Bibliothèque municipale- Lecture pour tous
- MM CACHERA, MENISSEZ, GRODZISKI pour l'Amicale Laique Mixte Jules Ferry ;
- MM NEVE, MENISSEZ pour Abscon en Fête ;
- M CACHERA pour la Société de Javelot « La belle Plume »
- MM FOURMAUX, POULAIN, GRODZISKI pour l'amicale des donneurs de sang ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme :



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.23

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

**FORMATION DE DEUX ANIMATEURS DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE- PRISE EN CHARGE DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat enfance jeunesse prévoit, dans ses diverses dispositions, l'engagement pour la commune de prendre en charge la formation de 2 animateurs de loisirs pour l'année 2017.

Mme DOUCHEMENT Sabine qui est actuellement employée en contrat aidé et Mme MALCA Virginie, agent titulaire de la commune sollicitent la prise en charge de leur formation BAFA. Le cout de ces stages est de 824.00 €.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ces formations et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité la prise en charge des deux formations

Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers correspondants.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.24

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Viviane DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

TRANSPORT DES ELEVES VERS LA PISCINE MAURICE THOREZ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour les communes d'Abscon, Avesnes le Sec, Bellaing, Escaudain, Haveluy, Masny, Noyelles sur Selle, Roeux de mutualiser la commande publique relative au transport des élèves des écoles vers la piscine en s'associant dans le cadre d'un groupement de commande ;

Considérant que le groupement de commande passé en 2014 arrive à échéance au 07/07/2017 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Considérant que le groupement de commande est constitué par convention définissant notamment les modalités de fonctionnement ;

Vu le projet de convention ci-annexé prévoyant notamment que la commune d' Escaudain sera le coordonnateur du groupement ;

AUTORISE la constitution d'un groupement de commande entre les communes d'Escaudain, Abscon, Avesnes le Sec, Bellaing, Haveluy, Masny, Noyelles sur Selle, Roeux, pour l'organisation du transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorèz.

APPROUVE la convention de constitution du groupement de commandes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, et à intervenir pour leur exécution

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES
VERS LA PISCINE MAURICE THOREZ**

**ENTRE LES COMMUNES D'ABSCON, AVESNES-LE-SEC, BELLAING,
ESCAUDAIN, HAVELUY, MASNY, NOYELLES-SUR-SELLE, ET ROEULX**

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

PROJET pour information

LA PRÉSENTE CONVENTION EST ÉTABLIE ENTRE :

LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Représentée par son Maire, Bruno SALIGOT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

Désignée ci-après « le coordonnateur du groupement » ;

ET

LA COMMUNE D'ABSCON

Représentée par son Maire, Patrick KOWALCZYK, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

LA COMMUNE D'AVESNES-LE-SEC

Représentée par son Maire, Éric DELVAUX, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

LA COMMUNE DE BELLAING

Représentée par son Maire, Michel BLAISE, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

LA COMMUNE HAVELUY

~~Représentée par son Maire, Jean-Paul RYCKELYNCK, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;~~

LA COMMUNE MASNY

Représentée par son Maire, Paulette GAUTHIEZ, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date ;

LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SELLE

Représentée par son Maire, Daniel SAUVAGE, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

LA COMMUNE DE ROEULX

Représentée par son Maire, Charles LEMOINE, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du groupement

Il est constitué entre les Communes **d'Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Escaudain, Haveluy, Masny, Noyelles-sur-Selle et Roeux**, un groupement de commandes dans les conditions visées par l'article 8 du Code des Marchés Publics pour l'organisation des transports des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez.

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes et à ses conditions de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Durée du groupement

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les membres du groupement. Le groupement prendra fin à l'échéance du marché de transports de l'année scolaire 2019-2020.

ARTICLE 3 : Coordonnateur du groupement

La Commune d'Escaudain est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 4 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement a la qualité de pouvoir adjudicateur. A ce titre, il attribue le marché après avis des différents membres du groupement.

Le coordonnateur est chargé d'organiser, en collaboration avec les Communes membres, l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant du marché.

Il est chargé :

- De lancer les consultations relatives aux marchés de transports en prenant en compte l'ensemble des besoins des membres du groupement,
- D'élaborer et envoyer les documents relatifs à la consultation,
- De rédiger et publier les avis de publicité,

- De réceptionner les offres des candidats,
- De convoquer les membres de la C.A.O.
- D'assurer le secrétariat des séances des C.A.O.
- De rédiger les procès-verbaux des C.A.O.
- D'informer les candidats évincés et le candidat retenu au terme des procédures,
- De transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.

Les marchés de transports seront passés selon la procédure adaptée.

ARTICLE 5 : Mission des membres du groupement

Chaque membre du groupement sera tenu :

- De signer les marchés les concernant et de les notifier au prestataire retenu,
- De liquider et mandater ses marchés,
- De suivre l'exécution des marchés et de régler les différends et litiges liés à leur exécution pour la part qui le concerne.

ARTICLE 6 : La Commission d'Appel d'Offres

La C.A.O. compétente sera celle du coordonnateur du groupement.

ARTICLE 7 : Modifications éventuelles

La présente convention peut faire l'objet de modification par voie d'avenants. Ces avenants ne pourront avoir pour effet de modifier l'objet du marché, ni son contenu.

ARTICLE 8 : Contentieux

En cas de contestation ou d'interprétation des dispositions de la présente convention, le différend sera porté devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Escaudain, le

En 8 exemplaires,

Pour le coordonnateur,

Le Maire

Bruno SALIGOT

Pour la Commune d'Abscon,

Le Maire,

.....

Pour la Commune d'Avesnes-le-Sec,

Le Maire,

.....

Pour la Commune de Bellaing,

Le Maire,

.....

Pour la Commune d'Haveluy,

Le Maire,

.....

Pour la Commune de Masny,

Le Maire,

.....

Pour la Commune de Noyelles-sur-Selle,

Le Maire,

.....

Pour la Commune de Roeux,

Le Maire,

.....

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.25

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Le dix neuf avril deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 13 avril 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Viviane DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE PERISCOLAIRE :

Exposé :

Le règlement d'accès au service de restauration scolaire a été modifié afin de répondre aux évolutions de ce service. Le projet de nouveau règlement est annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

COMMUNE d'ABSCON

RESTAURANT SCOLAIRE

RÈGLEMENT D'ACCÈS À CE SERVICE

I – INSCRIPTIONS

1° - Les tickets-repas sont vendus au Centre Administratif les lundis de 14h00 à 17h20. **En cas d'empêchement, les parents doivent contacter le service jeunesse au 03/27/09/92/38.**

Nous informons que pour valider l'inscription de votre enfant à la cantine, il faudra obligatoirement nous transmettre la fiche **unique qui vous sera remise dans les écoles dès la rentrée.**

2° - Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante : dépôt des tickets-repas par les élèves concernés ou leurs parents dans une boîte aux lettres prévue à cet effet à l'entrée de chaque école. Ce dépôt doit être effectué la veille du service à 9h30 au plus tard, le déjeuner du lundi devant être réservé le vendredi qui précède, mardi pour le repas du jeudi (avant 9h30).

Chaque ticket, préalablement à son dépôt dans la boîte, doit obligatoirement comporter au verso les indications suivantes : nom et prénom de l'enfant, nom de son instituteur ou institutrice, si il s'agit d'un repas sans porc.

Si une date est mentionnée pour un service ultérieur, il n'en sera pas tenu compte.

Seul le ticket sera pris en compte par nos services. **(En cas d'urgence il convient de bien vouloir prévenir le service jeunesse au 03.27.09.92.38.)**

Les parents peuvent aussi demander des inscriptions pour le mois civil à condition que celles-ci concernent tous les jours du mois. Les tickets leur sont alors remis à titre de simples reçus. Ils sont perforés avant leur remise de façon à ce qu'ils ne puissent pas être utilisés.

En cas de grève ou d'absence du personnel enseignant des écoles maternelles et primaires d'Abscon :

- **les parents ayant acheté des tickets d'avance (inscription au mois) verront le ticket reporté au mois suivant.**
- **Pour les inscriptions à la journée, les parents doivent se rendre au Centre Administratif pour prévenir si l'enfant mange ou non à la cantine ou téléphoner au service jeunesse au 03/27/09/92/38.**

Si toutefois les parents n'ont pas prévenu de l'absence de l'enfant, le ticket sera perdu pour cette journée.

En cas d'absence exceptionnelle de l'enseignant (maladie...), libre choix aux parents de récupérer leur enfant ou non à l'école, sachant que si l'enfant est repris par ses parents et qu'il était prévu à la cantine, le ticket serait perdu pour les parents (les repas étant réservés la veille).

3° - Pour le déjeuner du jour de la rentrée après une quelconque période de petites vacances scolaires, les tickets doivent être déposés comme indiqué au 2° ci-dessus.

Exceptionnellement, la possibilité de retenir le repas pour la rentrée peut se faire par le dépôt d'un ticket au Service Jeunesse au moins 1 semaine à l'avance.

4° - En cas d'absence pour cause de maladie, le ticket déjà déposé n'est pas remboursé. L'enfant peut le jour même de son retour déjeuner au restaurant scolaire sur présentation d'un certificat médical et sous réserve que les services administratifs aient été préalablement avertis de ce retour dans le même délai que celui fixé pour le dépôt du ticket.

- pour les inscriptions au mois, le ticket est reporté au mois suivant sur présentation d'un certificat médical
- pour les inscriptions à la journée, mettre le certificat médical la veille avant 9h30 en indiquant les dates d'absence et celles de remplacement des repas.

5° - En cas d'absence pour convenance personnelle, le ticket déposé n'est pas remboursé et la pratique mentionnée à l'alinéa précédent inapplicable.

II – OBLIGATIONS DE L'ENFANT

Dans le cas où un enfant montrerait un comportement préjudiciable au bon fonctionnement des services de cantine ou mettrait en danger sa propre sécurité ou celle des autres, la commune adressera un premier courrier d'avertissement aux responsables ou responsable légal suivi d'une exclusion d'une semaine (3 avertissements), de deux semaines (4 avertissements) puis d'une exclusion définitive (5 avertissements).

Les avertissements cumulés au cours de la même année scolaire donnent lieu aux exclusions détaillées ci-après :

Trois premiers avertissements	Quatre jours d'exclusion (1 semaine)
L'avertissement suivant (4 ^{ème})	Huit jours d'exclusion (2 semaines)
L'avertissement suivant (5 ^{ème})	Exclusion définitive jusqu'à la fin de l'année scolaire

III – DATE D'EFFET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire à partir du **4 septembre 2017**.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 AVRIL 2017**

DÉLIBÉRATION N° 17.04.26

Nombre de Conseillers en exercice : 27 présents 17, votants : 26

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, TRZAN Jean Marc, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, GIORGETTI Jean Marie.

Absents excusés : MM. MORTELETTE-BARBET Marie France (Procuration à M FOURMEAU Jean Michel), GOMBERT Jean Claude, ANDRIS-RAUX Régine (Procuration à Mme MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), QUENON-BRICOUT Annie (Procuration à GIORGETTI Jean Marie), BRICOUT-GRANATO Sophie (Procuration à M SEULIN Jean Marc).

Absents : MM BUCHART Jean Paul, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Vivian DANIELWSKI a été désignée secrétaire de séance.

DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MANDAT PASSEE AVEC LA CAPH RELATIVE A L'ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITE « ECOLE FERRY » :

Suite au départ d'un des deux agents affectés aux espaces numériques de proximité et compte tenu de la décision du conseil communautaire de la CAPH de ne plus prendre en charge les frais de fonctionnement des ENP à compter du 31 décembre 2017, j'ai procédé à la fermeture de l'ENP de l'école Ferry.

Dans le cadre de la dénonciation anticipée de la convention de mandat n° CO.08.06.07.TN, la commune doit accepter les modalités de résiliation définies dans la délibération du conseil communautaire n° 234/16 en date du 07 novembre 2016 :

- La CAPH prend en charge le coût salarial des animateurs ENP de façon différenciée en fonction de la date d'arrêt du service, et du statut des agents concernés, au plus tard au 30 juin 2017 pour les agents non titulaires et au 31 décembre 2017 pour les agents titulaires.
- La CAPH propose à la commune la cession pour l'Euro symbolique des matériels, mobiliers et installations de chaque ENP.

Décision du conseil municipal :

Adopté à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK